



Prairie

FLASH N°01

15/07/2026



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



FREDON
NOUVELLE-AQUITAINE

Rédacteur du bulletin

Olivier GAILLARD
FREDON Nouvelle-Aquitaine
olivier.gaillard@fredon-na.fr

Directeur de publication

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Diffusion

Chambre régionale
d'agriculture Nouvelle-
Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du Flash campagnol
Nouvelle Aquitaine-N°1 du
15/07/2026 »*

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr
et sur le site de la DRAAF <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2026>

**Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)**

Ce qu'il faut retenir

Campagnol terrestre

- Les observations de cet été montrent **une situation calme pour la quasi-totalité du territoire Limousin. La « zone vergers » (aux confins de la Dordogne),** semble être dans cette même dynamique.
- Les observations laissent penser que nous sommes en phase de basse densité sur le territoire Limousin.

Campagnol des champs

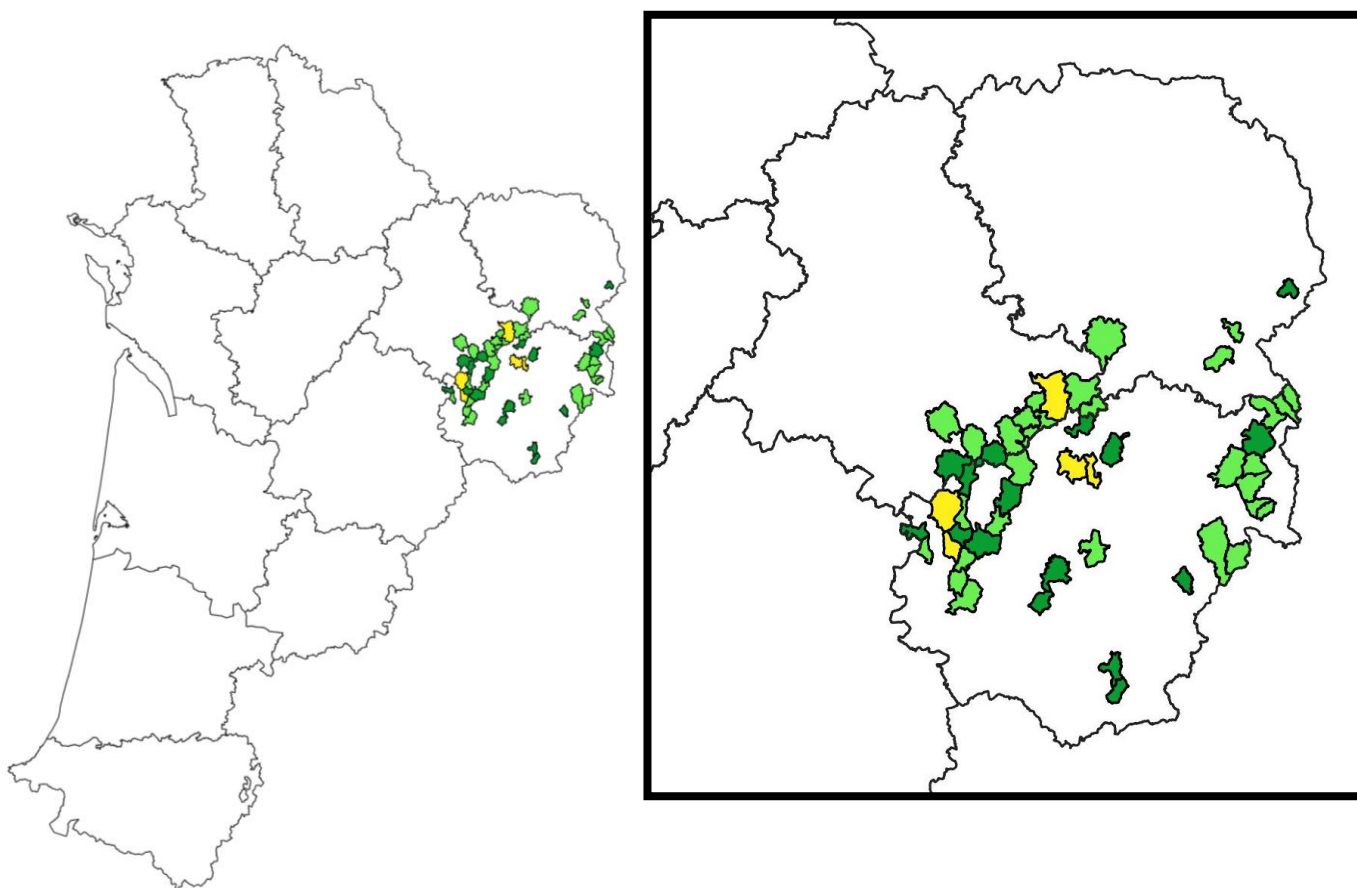
- Les dernières observations montrent une faible activité du campagnol des champs.

1) Situation sanitaire du campagnol terrestre :

L'élaboration de la carte de situation sanitaire repose sur une méthode de notation à l'échelle communale, combinant des observations visuelles réalisées en plusieurs points de chaque commune et des comptages effectués selon la méthode indiciaire. Entre le 20 mai et le 6 juillet 2026, 41 communes ont ainsi été prospectées. Les conditions de sécheresse ont toutefois pu conduire à une sous-estimation de certains niveaux d'infestation lors des observations visuelles.

Les observations réalisées peu après une récolte de fourrage ne permettent souvent pas de détecter des signes récents de présence. En période sèche, les campagnols peuvent survivre sans créer de monticules visibles. Cependant, le campagnol terrestre reste présent, bien qu'il puisse vivre de manière assez discrète. En Auvergne, une étude a révélé une densité d'environ 200 campagnols par hectare sans indices récents de présence. Ainsi, malgré une densité apparente faible, il est crucial de continuer à surveiller les parcelles, surtout après la fin des foins.

En ce début d'été, les niveaux d'infestation observés sont comparables à ceux enregistrés à la même période en 2025 et restent globalement faibles. Une augmentation progressive des populations est toutefois attendue jusqu'au début de l'hiver.



Pourcentage d'infestation des campagnols terrestres

- Absence de campagnols (note 0)
- 1 % à 10 % (note 1)
- 11 % à 33% (note 2)
- 34 % à 66 % (note 3)
- plus de 66 % (note 4)

En Haute-Vienne : phase de basse densité

La situation sur le plateau de Millevaches (GDON d'Eymoutiers et de Châteauneuf-la-Forêt) demeure stable, avec des populations de campagnols maintenues à un faible niveau de densité et sans évolution notable depuis 2023. Toutefois, quelques parcelles situées sur la commune d'Eymoutiers présentent des taux d'infestation supérieurs à 10 %.

Une situation comparable est observée sur le GDON de Saint-Germain-les-Belles. Néanmoins, il reste difficile d'évaluer précisément la présence des campagnols dans les deux principaux vergers de la commune, les indices de présence étant peu visibles à cette période de l'année.

Enfin, la présence du campagnol terrestre a été observée pour la première fois sur la commune de Saint-Paul.

En Creuse : phase de basse densité

Les observations indiquent une basse densité de population de campagnols terrestres sur les communes observées.

En Corrèze : phase de basse densité

En Xaintrie, à la frontière avec le Cantal, la situation reste favorable, avec des populations de campagnols maintenues à un faible niveau.

Sur la partie corrèzienne du plateau de Millevaches, la dynamique des populations est comparable à celle observée en Haute-Vienne. Les populations demeurent en basse densité sur l'ensemble des communes suivies, à l'exception de Lestards et Treignac, qui présentent un niveau d'infestation correspondant à une note de 2.

Dans la zone arboricole (GDON de Juillac, Lubersac et Vigéois), les niveaux d'infestation observés sont compris entre 1 et 11 %. Seules les communes de Lubersac et de Beyssac présentent quelques parcelles dont le niveau d'infestation est supérieur (note 2). Ces observations, réalisées en vergers, doivent toutefois être interprétées avec prudence, l'évaluation des populations actives étant rendue difficile dans les vergers palissés. Les parcelles présentent en effet de nombreux réseaux de galeries susceptibles d'être utilisés par plusieurs espèces (taupes, campagnols terrestres et autres campagnols). Des niveaux d'infestation similaires ont également été observés dans les prairies situées à proximité des vergers.

En Haute-Corrèze (GDON d'Ussel, de Bort-les-Orgues et d'Eygurande), les observations mettent en évidence une activité faible, avec un niveau d'infestation correspondant à une note de 1 sur l'ensemble des communes suivies.

En Dordogne : Confirmation de présence du campagnol terrestre

Cette zone, majoritairement occupée par des vergers, est soumise aux mêmes contraintes d'observation que les GDON de Juillac, Lubersac et Vigéois. En effet, la période actuelle se prête peu à la détection d'indices frais. Les retours font état d'un niveau d'infestation comparable à celui observé en Corrèze, caractérisé par de faibles présences.

2) Situation sanitaire du campagnol des champs :

Les quelques foyers de campagnols des champs observés au printemps ne se sont pas développés au cours de la campagne. Après la récolte des céréales et du colza, les indices de présence sont devenus peu fréquents.

Dans les cultures fourragères (luzerne et prairies à dominante de graminées), la présence de campagnols des champs est relevée dans un nombre limité de parcelles et reste principalement localisée en bordure.

En revanche, dans les vergers et les cultures maraîchères, leur présence se maintient, mais à des niveaux globalement faibles à modérés.

3) Conclusion :

Les observations réalisées durant l'été indiquent que les populations de campagnols terrestres restent majoritairement en phase de basse densité sur l'ensemble de leur aire de répartition. Toutefois, la sécheresse actuelle complique la détection des indices récents de présence. Il est donc essentiel de poursuivre les observations dès le retour des pluies.

Au regard des données collectées et du cycle biologique du ravageur, tout porte à croire que nous sommes dans une quatrième année consécutive de basse densité sur la majeure partie du territoire limousin. Il sera primordial de suivre avec attention une éventuelle reprise des effectifs dès l'année prochaine.

Les conditions climatiques défavorables de cette campagne, caractérisées par un temps sec et très chaud, ont probablement limité le développement de ces rongeurs. Toutefois, ces populations sont capables de se réguler et de connaître une reprise rapide dès le retour de conditions plus favorables.

Afin de prévenir au mieux un futur pic de pullulation, il est essentiel de mettre en place un ensemble de mesures de prévention et de lutte adaptées. Ces actions permettent de limiter les risques d'apparition et de propagation du ravageur, tout en favorisant une gestion efficace de la situation. Vous retrouverez l'ensemble des recommandations et des informations détaillées en consultant le lien suivant :

https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/NOT_regionale_Ecophyto_campagnols_2eedition_2013_cle8d6d1f.pdf

Une vigilance particulière est donc recommandée à la fin de l'été et au début de l'automne, après l'implantation des nouvelles cultures, notamment dans les secteurs historiquement exposés au risque campagnols.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration de ce flash Prairie / Edition Zone Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes : FREDON Nouvelle-Aquitaine, présidents des GDON et chefs d'exploitation.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. L'Etat dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celles-ci se décident sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuient le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).